

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 17 juillet 2018 à 19h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Louis Thauvette sous la présidence du maire suppléant, M. Marcel Guérin

Sont absents :

MM Raymond Larouche, maire et Bernard Daoust, conseiller

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire atteste la réception de l'avis requis par l'article 156 du Code municipal par tous les membres du Conseil.

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Marcel Guérin, déclare la séance légalement ouverte.

2018-07-279 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018

Les points suivants sont modifiés de la façon suivante :

3.1.1 Mandat pour le démontage de l'abri de sel et abrasifs

4.3 Intégration de M. Martin Plante au Service de sécurité incendie Les Cèdres

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Serge Clément

Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2018 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018

2. Règlement

2.1 Adoption du règlement numéro 375-8-2018 modifiant le règlement numéro 375-2014 et ses amendements (RMH 330) relatif au stationnement afin d'ajouter les voies publiques où l'immobilisation est limitée

2.2 Adoption du règlement numéro 412-1-2018 modifiant le règlement numéro 412-2017 sur la possession et la détention d'animaux domestiques afin de se conformer à la loi 128 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

3. Services techniques, infrastructures et travaux publics

3.1 Abri de sel et abrasifs au garage municipal

3.1.1 Mandat pour la relocalisation de l'abri de sel et abrasifs

3.1.2 Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour un assise et éclairage de l'abri de sel et abrasifs

4. Ressources humaines

4.1 Abrogation de la résolution numéro 2018-07-262 / Embauche de Mlle Mercedes Isabelle à titre d'aide-matelot et guide-animatrice

4.2 Embauche de Mlle Marie-Eve Joly à titre de guide-animatrice

4.3 Nomination de M. Martin Plante à titre de chef de la division incendie

4.4 Modification de l'entente de travail des officiers cadres à temps partiel du Service de sécurité incendie afin d'ajouter un officier cadre

Période de questions sur les points à l'ordre du jour uniquement

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-07-280 Adoption du règlement numéro 375-8-2018 modifiant le règlement numéro 375-2014 relatif au stationnement afin d'ajouter les voies publiques où l'immobilisation est limitée

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de limiter le temps d'immobilisation aux abords des boîtes aux lettres de Poste Canada;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du 10 juillet 2018;

Il est résolu par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 375-8-2018 modifiant le règlement numéro 375-2014 (RMH 330) relatif au stationnement afin d'ajouter les voies publiques où l'immobilisation est limitée

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent règlement relatif aux stationnements numéro 375-08-2018.

ARTICLE 2

L'annexe B « Voies publiques où le stationnement est limité » du règlement numéro 375-2014 et ses amendements est modifié par l'ajout du volet suivant:

« Voies publiques où l'immobilisation est limitée »

ARTICLE 3

L'annexe B « Voies publiques où l'immobilisation est limitée » du règlement numéro 375-2014 et ses amendements est modifié par l'ajout de l'expression suivante :

- *Toutes les aires de boîtes postales sur les voies publiques de la Municipalité dans un rayon de 12 mètres devant les boîtes postales ou selon la signalisation indiquée, et ce pour une période limitée d'au plus 5 minutes.*

ARTICLE 4

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement relatif au stationnement numéro 375-2014 (RMH) qu'il modifie.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2018-07-281 Adoption du règlement numéro 412-1-2018 modifiant le règlement numéro 412-2017 sur la possession et la détention d'animaux domestiques afin de se conformer à la loi 128 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 412-2017 sur la possession et la détention d'animaux domestiques;

ATTENDU la loi 128 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

ATTENDU les responsabilités et pouvoirs des municipalités locales légués par la loi 128;

ATTENDU la pertinence de procéder à la mise à jour du règlement numéro 412-2017 sur la possession et la détention d'animaux domestiques afin de se conformer à la loi 128;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance du Conseil du 10 juillet 2018;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 412-1-2018 modifiant le règlement numéro 412-2017 sur la possession et la détention d'animaux domestiques afin de se conformer à la loi 128 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

QUE le texte du règlement numéro 412-1-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

**2018-07-282 Abri de sel au garage municipal
*Mandat pour le démontage de l'abri de sel et abrasifs***

ATTENDU le projet de construction d'un nouveau garage municipal;

ATTENDU le réaménagement des espaces extérieurs dont le déplacement de l'abri à sel et abrasifs ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition des biens et services;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Chapiteau National (9291 1692 Québec inc.) pour le démontage de l'abri de sel et abrasifs au coût de 15 300\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-07-283 Abri de sel au garage municipal
Autorisation d'une enveloppe budgétaire pour un assise et éclairage de l'abri de sel et abrasifs

ATTENDU le projet de construction d'un nouveau garage municipal ;

ATTENDU le réaménagement des espaces extérieurs dont le déplacement de l'abri à sel et abrasifs ;

ATTENDU la nécessité de construire une fondation de matériaux granulaires pour former l'assise de l'abri à sel et abrasifs ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil municipal accorde une enveloppe budgétaire au montant de 83 000\$ (taxes en sus) pour la construction d'une assise et l'installation d'un éclairage pour l'abri de sel et abrasifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-07-284 Abrogation de la résolution numéro 2018-07-262 / Embauche de Mlle Mercedes Isabelle à titre d'aide-matelot et guide-animatrice

ATTENDU la résolution numéro 2018-07-262 embauchant Mlle Mercedes Isabelle à titre d'aide-matelot et guide-animatrice;

ATTENDU la réception d'un courriel en date du 11 juillet dernier transmis par Mlle Isabelle à l'agente aux ressources humaines, matérielles et informatique l'informant de sa démission en tant qu'employée au poste d'aide-matelot et guide-animatrice;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres accepte la démission de Mlle Mercedes Isabelle au poste d'aide-matelot et guide-animatrice;

QUE la démission est effective au 12 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-07-285 Embauche de Mlle Marie-Eve Joly à titre de guide-animatrice

ATTENDU le poste vacant de guide-animateur;

ATTENDU l'entrevue effectuée;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de travail avec Mlle Marie-Eve Joly à titre de guide-animatrice, et ce selon les conditions convenues entre les parties;

QUE la période d'embauche est du 13 juillet au 1^{er} septembre 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-07-286 Intégration de M. Martin Plante au Service de sécurité incendie Les Cèdres

ATTENDU les besoins d'officiers cadres opérationnels au Service de sécurité incendie Les Cèdres ;

ATTENDU l'intérêt et les compétences de M. Martin Plante à joindre le Service de sécurité incendie de Les Cèdres ;

ATTENDU la possibilité de M. Plante d'agir en période de jour sur le territoire de la Municipalité des Cèdres ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'INTÉGRER M. Martin Plante à la division des opérations du Service de sécurité incendie de Les Cèdres, et ce selon les conditions de l'entente de travail des officiers cadres à temps partiel au service de Sécurité incendie de Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-07-287 Modification de l'entente de travail des officiers cadres à temps partiel au service de Sécurité incendie afin d'ajouter un officier cadre

ATTENDU l'intégration de M. Martin Plante au Service de sécurité incendie Les Cèdres à la division des opérations ;

ATTENDU l'entente de travail des officiers cadres à temps partiel du Service de sécurité incendie Les Cèdres;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une lettre d'entente afin de modifier l'entente de travail des officiers cadres à temps partiel du service de Sécurité incendie Les Cèdres afin d'ajouter l'intégration de M. Martin Plante.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : aucune question
Fin de la période de questions : aucune question

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-07-288 Levée de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 19h54.

Adopté à l'unanimité

Marcel Guérin
Maire suppléant

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier